



Les décisions du Bureau en bref

9 décembre 2020

Parc naturel régional du Pilat 9 décembre 2020

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2021

Le Bureau a validé le programme prévisionnel des actions pour lesquelles le Parc pourrait solliciter des subventions en 2021 auprès de ses principaux partenaires financiers, pour son compte ou pour le compte d'autres acteurs du territoire. Ce programme est susceptible d'évoluer au cours de l'année en fonction des capacités financières réelles de nos financeurs mais aussi en fonction de la maturité des projets et des nouvelles priorités politiques. A noter que l'année 2021 verra la fin du programme Atlas de la Biodiversité Communale, le lancement de l'élaboration d'un Plan Paysage prenant en compte les questions d'énergie renouvelable et d'adaptation au changement climatique et la poursuite du Plan Pastoral Territorial pour lequel une validation de la Région a été obtenue fin 2020.

DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé les demandes de financement auprès de la Région, de l'Union européenne ou du Département de la Loire pour les actions portées par le Parc suivantes :

- Élaboration d'une stratégie et amélioration de la présence du Parc du Pilat sur Wikipédia
- Animation du programme européen LEADER en 2021
- Animation d'actions en faveur de l'agroécologie en 2021
- Évaluation du programme européen LEADER et du Projet Agro-environnemental et Climatique du Pilat.

APPEL À PROJETS « UN ÉCLAIRAGE RAISONNÉ POUR DES PARCS ÉTOILÉS »

Le Bureau du Parc a sélectionné les lauréats de l'appel à projets lancé par le Parc avec la Région et les Syndicats d'énergie de la Loire et du Rhône. Neuf communes (Chavanay, Planfoy, Les Haïes, Doizieux, St-Pierre-de-Boeuf, St-Paul-en-Jarez, Pavezin, La-Terrasse-sur-Dorlay et La-Valla-en-Gier) et la Communauté de communes du Pilat Rhodanien ont déposé entre un et trois projets de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public visant à réduire la consommation d'énergie et à limiter la pollution lumineuse.

Sept projets communaux ont été retenus et seront proposés au soutien financier de la Région dans le cadre du Contrat de Parc. Celui de la Communauté de communes concernant les Zones d'activités économiques sera présenté au Comité de programmation du GAL LEADER du Pilat.

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DES MONTS DU PILAT

Le CPIE des Monts du Pilat est un acteur important de l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté pour un développement durable. Ses locaux se situent à Marlhes et sont la propriété du Parc du Pilat. Concernant ces derniers, un bail emphytéotique administratif a été conclu en 2019 entre le Parc et le CPIE. L'activité du CPIE ayant connu deux années difficiles dont l'année 2020 du fait de la Covid 19, le Bureau du Parc a accepté de verser au CPIE une subvention de 2 225 € équivalente au montant de la taxe foncière que doit désormais prendre à sa charge le CPIE du fait de la signature du bail emphytéotique.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- une convention de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour la mise en place d'actions en agro-écologie. Afin de concrétiser ce partenariat, CNR soutiendra financièrement le Parc pour la mise en œuvre cet hiver d'un programme territorial de plantations de haies en lien avec les exploitants agricoles. L'objectif est d'améliorer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique (les haies servant de coupe vent, d'abri pour des insectes auxiliaires des cultures et d'élément de lutte contre l'érosion des sols) et de restaurer des infrastructures végétales permettant le déplacement de la faune.
- un nouveau contrat de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME et Saint-Étienne Métropole pour 3 ans. Il permettra de mobiliser le soutien financier de l'ADEME pour faire émerger et soutenir des projets de développement de bois énergie, géothermie, solaire thermique et récupération de chaleur fatale émanant de collectivités territoriales, industriels, associations, foyers d'accueil, bailleurs sociaux, agriculteurs, PME sur Saint Etienne Métropole et la partie Loire du Parc du Pilat dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive. Le premier contrat avait permis la réalisation de 66 projets et de substituer ainsi annuellement plus de 1 160 tonnes d'équivalent pétrole par des énergies renouvelables thermiques.
- le renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé au travail au travers de laquelle le Parc confie au Centre de Gestion de la Loire le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale professionnelle et préventive au profit des agents du Parc, au titre de la médecine préventive.

POINTS DIVERS

- Un nouvel outil accessible à tous via internet a été construit en régie à la demande du Bureau afin d'avoir une plus grande visibilité sur l'action du Parc. Cette cartographie des actions menées ou soutenues via le Parc est réalisée à l'échelle communale et sera bientôt disponible.
- Les travaux préalables à la définition d'un périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc se poursuivent. Seules deux communes restent difficilement joignables : Saint-Julien-Vocance et Riotord.
- Le Bureau du Parc a échangé sur la manière dont travailler préalablement aux avis à donner par le Parc sur les projets de développement économique pouvant avoir un impact sur l'environnement et le paysage. Une association plus étroite avec les Communes et Intercommunalités concernées par le projet est à prévoir très en amont afin que le Parc soit positionné en accompagnant et non en censeur.
- L'État souhaite que le Syndicat mixte du Parc mobilise son ingénierie pour accompagner les Communes qui s'engageraient à solliciter le dispositif « Petites villes de demain », dispositif d'appui financier à la revitalisation de bourg mis en place par l'État et qui se déploiera sur la durée du mandat 2020-2026. Trois communes du Pilat ont candidaté à ce dispositif : Bourg-Argental, Pélussin et St-Genest-Malifaux.
- Le Bureau du Parc a échangé sur l'état d'avancement des réflexions des deux communautés de communes, en lien avec la Région, quant à leur prise de compétence mobilité ou non à compter du 31 mars 2021 suite à la parution de la loi d'orientations des mobilités. Le Parc assure depuis 2009 le financement d'une mission « Mobilité » et propose à ce jour encore deux services de mobilité (prêts de vélos à assistance électrique, appui au développement de l'autopartage entre particuliers). A compter du 31 mars 2021, le Parc n'a plus de moyens financiers et n'en a pas recherché pour poursuivre son action mobilité dans l'attente du positionnement des Communautés de communes et de la Région.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr